



Recrutement de deux (02) experts nationaux pour appuyer l'INSP dans la mise en œuvre de la surveillance génomique

RFQ : 019_FHI360_FY26
Date d'Emission : 19 mai 2026
Délai de Questions : 28 mai 2026
Délai de Soumission : 28 mai 2026
Ouverture : 1 juin 2026
Question adressée à : Guinea.Procurement@fhi360.org

APERÇU ORGANISATIONNEL

FHI 360 est une organisation internationale à but non lucratif disposant d'un bureau à Conakry et menant des activités sur l'ensemble du territoire guinéen.

En Guinée, FHI 360 met en œuvre plusieurs projets de santé publique, notamment les projets de lutte contre les épidémies (EPIC) et MCH, financés par le Gouvernement des États-Unis à travers le Département d'État (DOS), ainsi que le projet TAKEDA, soutenu par le Gouvernement Japonais.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Le projet EpiC – Global Health Security (EpiC GHS) avec le soutien financier du gouvernement des États-Unis appuie le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) dans le renforcement des capacités nationales de surveillance, de laboratoire et de réponse aux menaces sanitaires.

La République de Guinée s'est engagée à renforcer ses capacités de prévention, de détection et de riposte aux urgences de santé publique, conformément au Règlement Sanitaire International (RSI 2005) et à l'approche « Une Seule Santé ». Dans ce cadre, La surveillance génomique est une approche de santé publique et de laboratoire qui consiste à analyser le matériel génétique (génom) des agents biologiques, principalement des virus, bactéries ou parasites afin de suivre leur évolution, leur transmission et leur comportement dans le temps et l'espace. L'Institut National de Santé Publique (INSP) joue un rôle central, stratégique et coordonnateur dans la surveillance génomique, en tant qu'interface entre les laboratoires, l'épidémiologie, les décideurs et les partenaires techniques et financiers ainsi que l'analyse des données de laboratoire et la production d'informations nécessaires à l'orientation des interventions sanitaires.

Toutefois, l'opérationnalisation effective de la surveillance génomique requiert des compétences techniques spécialisées, tant au niveau des procédures de laboratoire que de l'analyse bio-informatique, de l'interprétation et de l'utilisation des données générées.

Afin de combler ces besoins critiques et d'assurer une mise en œuvre efficiente et durable des activités de surveillance génomique, le projet EpiC GHS prévoit de renforcer les capacités nationales à travers l'appui technique ciblé à l'INSP. À cet effet, le recrutement de deux (02) experts nationaux constitue une mesure stratégique pour accompagner la planification, la mise en œuvre, le suivi et la consolidation des activités de surveillance génomique en Guinée.

OBJECTIF DE LA MISSION

Objectif :

Recruter deux experts nationaux hautement qualifiés et les mettre à la disposition de l'INSP pour une durée de quatre (04) mois, afin d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle et durable de la surveillance génomique et de renforcer le système national de surveillance et de réponse aux menaces sanitaires en Guinée

1) Zones de Couverture

- Nationale

2) Description de la mission

Les consultants seront placés sous la supervision de l'INSP et FHI 360. Les deux Experts Nationaux apporteront une assistance technique complémentaire à l'Institut National de Santé Publique (INSP) pour la mise en œuvre opérationnelle de la surveillance génomique. Ils seront chargés de :

- Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des flux de travail de séquençage génomique au laboratoire ;
- Contribuer à l'élaboration, la mise à jour et l'harmonisation des procédures opératoires standardisées (SOPs) de laboratoire liées à la génomique ;
- Appuyer les activités de préparation des échantillons, de séquençage, de contrôle qualité et de gestion des intrants et équipements ;
- Contribuer au renforcement des systèmes d'assurance qualité et de biosécurité liés aux activités de génomique ;
- Assurer un appui technique et un mentoring de proximité du personnel de laboratoire de l'INSP ;
- Participer à l'analyse technique des résultats de laboratoire et à la production de rapports et notes techniques.
- Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des pipelines d'analyse bio-informatique pour les données de séquençage ;
- Effectuer l'analyse, l'interprétation et la visualisation des données génomiques issues du laboratoire ;
- Appuyer la production de rapports analytiques, bulletins de surveillance et notes d'aide à la décision pour les autorités sanitaires ;
- Contribuer à la documentation, à la standardisation et à l'archivage des données et outils bio informatiques.

3) Livrables

- Rapport de démarrage
- Plan de travail détaillé (étapes, cout et délai)
- SOPs, outils ou notes techniques développés / révisés
- Base de données de suivi des échantillons
- Rapports trimestriels d'activités incluant analyse bio-informatique avec visualisations
- Rapport final de consultance avec recommandations

4) Conditions

Les consultants doivent :

- 1- Être de nationalités guinéennes

- 2- Avoir un Diplôme de niveau supérieur en biologie médicale, microbiologie, génomique, biotechnologie ou domaine connexe ;
- 3- Minimum de cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans des laboratoires de diagnostic, de recherche ou de santé publique ;
- 4- Expérience avérée dans les techniques de séquençage génomique ;
- 5- Maîtrise des outils et environnements d'analyse bio-informatique ;
- 6- Expérience dans l'analyse de données de surveillance un atout ;
- 7- Capacité démontrée à traduire les résultats analytiques en informations utiles pour la prise de décision ;
- 8- Bonne connaissance des normes de qualité, biosécurité et gestion de laboratoire ;
- 9- Expérience de travail avec l'INSP Guinée constitue un atout ;
- 10- Maîtrise du français (oral et écrit) exigée ; connaissance de l'anglais technique souhaitée.

5) Critères de sélection

Les critères d'évaluation et d'attribution des marchés sont les suivants :

- ✓ Qualifications académiques : 15 %
- ✓ Expérience professionnelle générale : 15 %
- ✓ Compétences techniques spécifiques : 20 %
- ✓ Expérience en surveillance & santé publique : 15 %
- ✓ Capacités de mentorat et transfert de compétences : 10 %
- ✓ Langues et qualités professionnelles : 5 %
- ✓ Coût des services 20%

6) Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué de façon mensuelle après de dépôt du rapport mensuel

SOUSSION DE LA COTATIO

FHI 360 est exonérée de toutes taxes par le gouvernement guinéen. Ainsi, les devis doivent être soumis en francs guinéens avec le détail des frais, prix et autres coûts hors taxes.

Les offres doivent être soumises à l'adresse e-mail suivante:

Guinea.Procurement@fhi360.org au plus tard le jeudi 28 mai 2026 à 17h30. tout en respectant le schéma ci-dessus.

Toutes les offres doivent être envoyées par courriel.

Aucune offre physique ne sera considérée.

DROIT DE SÉLECTION / REJET

FHI 360 a l'intention et se réserve le droit d'attribuer l'offre à un ou plusieurs fournisseurs sur la base de la conformité aux spécifications énumérées, le prix de vente et tous les autres critères énumérés ci haut dans la section « Critères de sélection ». FHI 360 se réserve également le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités.

FHI 360 se réserve le droit de sélectionner et de négocier avec les structures ou personnes qu'elle jugera, à sa seule discrétion, être qualifiées pour des offres concurrentielles et pour mettre fin aux négociations sans encourir ou à subir aucune obligation.

FHI 360 se réserve le droit d'annuler les commandes des services qui ne peuvent pas être livrées dans le délai indiqué par le fournisseur ou le prestataire.

DEMANDE DE GARANTIE DE LA STRUCTURE DE QUOTATION

Toute information fournie dans le cadre de la demande de cotation sera validée pendant soixante (60) jours à compter de la date de soumission. Ceci inclus, sans s'y limiter, les couts, prix, termes et conditions, niveaux de service et toute autre information. Si le contrat est octroyé à votre Société, toute information contenue dans la demande et le processus de négociation deviendra contractuellement contraignante.

DROITS RESERVES

Toute réponse à cette demande devient la propriété de FHI 360, qui, à sa seule discrétion, se réserve le droit de :

- Disqualifier toute proposition basée sur l'offre ou le non-respect des instructions pour la sollicitation.
- Prolonger le délai de soumission de toutes les réponses à la demande après en avoir informé tous les soumissionnaires.
- Mettre fin ou modifier le processus de demande à tout moment et le reprendre
- Émettre plusieurs subventions basées sur des activités de sollicitation
- FHI 360 n'indemniser pas les fournisseurs pour la préparation de leurs réponses à cette demande
- FHI 360 ne sera pas obligé de commander une quantité minimale ou maximale de services ou de produits et ne prendra aucun engagement financier ou autre.

Fait à Conakry, le 19 mai 2026

Mamoudou CONDE
Représentant Pays de FHI360